

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISSANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie nationale à Rufisque.  Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.  Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	VOIE NORMALE		VOIE AERIENNE		La ligne ..... 1.000 francs  Chaque annonce répétée ... Moitié prix  (Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).  Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520 790 630/81
	Six mois	Un an	Six mois	Un an	
	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO ..... 15.000f		31.000f. - -		
	Etranger : France, RDC R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie. - -		20.000f. 40.000f		
	Etranger : Autres Pays		23.000f 46.000f		
	Prix du numéro ..... Année courante 600 f		Année ant. 700f.		
	Par la poste : ..... Majoration de 130 f par numéro		Par la poste -		
	Journal légalisé ..... 900 f		-		

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### DECRETS

#### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2021		
24 juin	Décret n° 2021-848 portant promotion et nomination dans l'Ordre national du Lion au titre de l'année 2021	1221
24 juin	Décret n° 2021-849 portant promotion et nomination dans l'Ordre du Mérite au titre de l'année 2021	1233

#### MINISTERE DES FORCES ARMÉES

2021		
24 juin	Décret n° 2021-850 portant concession de la Médaille d'Honneur de la Gendarmerie nationale	1252

#### PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces		1254
----------	--	------

## PARTIE OFFICIELLE

## DECRETS

### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

#### Décret n° 2021-848 du 24 juin 2021 portant promotion et nomination dans l'Ordre national du Lion au titre de l'année 2021

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution, notamment en ses articles 43 et 76 ;

VU le décret n° 72-24 du 11 janvier 1972 portant Code de l'Ordre national du Lion, modifié ;

VU le décret n° 2018-1955 du 06 novembre 2018 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion ;

VU le décret n° 2020-1779 du 23 septembre 2020 portant reconduction des membres du Conseil de l'Ordre ;

VU le décret n° 2020-2060 du 26 octobre 2020 portant répartition des contingents de décorations dans les Ordres nationaux au titre de l'année 2021 ;

VU le décret n° 2020-2098 du 1<sup>er</sup> novembre 2020 portant nomination des ministres et secrétaires d'Etat et fixant la composition du Gouvernement ;

VU la déclaration du Conseil de l'Ordre ;

SUR présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion,